



PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE D'ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

LA PROFESSION :

L'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, économique ou culturel.

Il les aide à surmonter leurs difficultés et à développer leurs capacités propres afin de maintenir ou de restaurer leur autonomie et de faciliter leur insertion. Son intervention revêt diverses formes:

- informer sur les droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, à la formation, aider dans ces démarches,
- conseiller et orienter en fonction des demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés,
- participer au développement social de quartier ou de collectivités en milieu urbain ou rural,
- concevoir et participer à la mise en œuvre de projets socio-éducatifs.

Ce métier nécessite une bonne culture générale, un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude aux relations et à la communication, un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles ou complexes

LES DEBOUCHES:

Actuellement plus de 36000 assistants de service social exercent leur activité et sont employés par les collectivités locales (départements et communes), l'État (ministère des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la justice...) les organismes publics ou parapublics (caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, hôpitaux...), des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques, des associations du secteur sanitaire et social..

LE NIVEAU REQUIS :

Le diplôme d'Etat d'assistant social est exigé pour l'exercice de la profession.

Les conditions d'admission :

- Soit être titulaire du baccalauréat (ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation) ou d'un titre admis en dispense ou encore du diplôme d'accès aux études universitaires.
- Soit avoir réussi l'examen de niveau organisé chaque année par la DRASS pour les non bacheliers âgés de 24 ans au moins, ou âgés de 20 ans et justifiant de 24 mois d'activité professionnelle.

Attention : Les lieux d'exercice professionnel pouvant accueillir les stagiaires ont une implantation géographique assez diversifiée. Les étudiants doivent donc disposer d'une réelle mobilité.

LE CONTENU DES EPREUVES :

Les épreuves des concours d'entrée aux écoles d'Assistant de service social sont variables suivant les écoles et les années.

Cela peut être :

- Epreuve écrite d'expression et de réflexion :
 - résumé-discussion-questions, dissertation générale, commentaires sociaux, synthèse de documents, etc. ;
- Epreuves orales de présentation et de motivation :
 - entretien individuel psychologique, professionnel ou avec un cadre pédagogique, dynamique de groupe orale ou manuelle ;
- Tests psychotechniques et verbaux ;
- Questions à choix multiples de culture générale sociale.

DUREE DES ETUDES :

- 3 ans

DATES DE CONCOURS

PAS DE CONCOURS AU PUY-EN-VELAY

VILLES	DATE CONCOURS*	DATE LIMITE INSCRIPTION*
CLERMONT FERRAND EPSI	MARS	JANVIER
LYON ESSSE	MARS	FEVRIER

* ATTENTION : Ces dates sont données à titre indicatif, car non définies par les centres au moment de la rédaction de ce document. Pour obtenir les dates exactes, merci de contacter le centre concerné.

PLANNING DES COURS :

Les cours se déroulent dans notre centre, deux jours par semaine (mercredi et jeudi), les horaires sont les suivants :
Le matin : 9 h – 12 h, l'après-midi : 14 h – 17 h.

HORAIRES	MERCREDI	JEUDI
MATIN 9H 12H	FRANCAIS	CULTURE GENERALE
APRES-MIDI 13H 16H	TESTS PSYCHO	ENTRAINEMENT A L'ORAL

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE OU
INSCRIPTION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER AU
04.71.07.96.10.**